



Stanislas

INSCRIPTION EN TERMINALE

Série S : *Il existe en France, selon les nomenclatures académiques, trois types de Terminales Scientifiques : SVT, SI ou Ecologie. A Stanislas, toutes les classes de Terminales S sont des TS SVT.*

- a) L'enseignement en TS SVT comporte un **tronc commun** incluant :
Mathématiques – Physique/Chimie – SVT – Langue vivante 1 (*Anglais ou Allemand*) – Langue vivante 2 (*Anglais ou Allemand ou Espagnol*) – Philosophie – EPS – Histoire/Géographie – Education Civique – Accompagnement personnalisé en Mathématiques (*approfondissement*)
- b) A ce tronc commun s'ajoute une **spécialité obligatoire** au choix :
Mathématiques, Physique/Chimie ou SVT
- c) Au tronc commun et la spécialité peuvent s'ajouter **1 ou 2 options facultatives** :
Latin – Grec – Russe (LV3) – Chinois (LV3) – Musique – Arts Plastiques

Série ES : a) L'enseignement en TES comporte un **tronc commun** incluant :
Histoire/Géographie – Mathématiques – Sciences Economiques et Sociales – Langue vivante 1 (*Anglais ou Allemand*) – Langue vivante 2 (*Anglais ou Allemand ou Espagnol*) – Philosophie – EPS – Education Civique – Accompagnement personnalisé en Mathématiques et en Economie (*approfondissement*)

b) A ce tronc commun s'ajoutent **deux spécialités obligatoires** : Mathématiques et Economie Approfondie
A l'issue du 1^{er} trimestre, l'élève choisira parmi ces deux spécialités celle qu'il présentera au Baccalauréat.

- c) Au tronc commun et la spécialité peuvent s'ajouter **1 ou 2 options facultatives** :
Latin – Grec – Russe (LV3) – Chinois (LV3) – Musique – Arts Plastiques

Série L : a) L'enseignement en TL comporte un **tronc commun** incluant :
Philosophie – Histoire/Géographie – Littérature – Langue vivante 1 (*Anglais ou Allemand*) – Langue vivante 2 (*Anglais ou Allemand ou Espagnol*) – Littérature en langue anglaise – EPS – Education Civique – Accompagnement personnalisé en Philosophie et en Littérature (*approfondissement*)

b) A ce tronc commun, s'ajoutent **deux spécialités obligatoires** : Latin et Anglais renforcé
A l'issue du 1^{er} trimestre, l'élève choisira parmi ces deux spécialités celle qu'il présentera au Baccalauréat.

c) Au tronc commun et la spécialité peuvent s'ajouter **1 ou 2 options facultatives** :
Latin – Grec – Russe (LV3) – Chinois (LV3) – Musique – Arts Plastiques

REMARQUES :

- Conformément aux règlements en vigueur, les enseignements d'options facultatives ne seront ouverts que si le nombre d'inscrits le permet.
 - Il n'est pas possible de cumuler un enseignement de LV3 avec un enseignement de Langue Ancienne ou deux enseignements de LV3.
 - Le choix de deux options facultatives est subordonné à leur compatibilité horaire.
 - Pour les options facultatives, seuls les points supérieurs à la moyenne sont pris en compte pour l'obtention du baccalauréat. Les points obtenus sont multipliés par 2 (ou par 3 en latin ou en grec) pour la 1ère option présentée.
 - Aux heures de cours du tronc commun et de spécialité (entre 28 et 31 heures de cours), s'ajoutent 3 à 4 heures de devoirs surveillés : en conséquence, il est vivement conseillé aux élèves d'évaluer avec réalisme leur possibilité d'absorber le surcroît de travail apporté par le choix d'une option facultative.
 - La spécialité présentée au baccalauréat correspond nécessairement à l'enseignement de spécialité suivi pendant l'année.
- La spécialité «mathématiques » en TS est indispensable pour les élèves qui envisagent de poursuivre des études en classe préparatoire scientifique.

Etude surveillée & Internat externé

- Les études ont lieu lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire. L'inscription à l'étude surveillée ou l'internat-externé est obligatoirement pour les 4 séances hebdomadaires, valable pour le premier trimestre, renouvelable chaque trimestre.
- L'étude surveillée est une séance de travail personnel encadrée par des éducateurs dans un environnement silencieux. Elle a lieu de 17h30 à 19h30 et comprend un goûter (à titre indicatif : facturée 394€ par trimestre en 2018/2019).
- L'internat externé est une étude surveillée calquée sur celle des internes : travail personnel de 17h30 à 19h00, dîner à Stan de 19h à 19h45, et de nouveau travail personnel de 19h45 à 21h15. Ainsi, les élèves internes externés peuvent aisément disposer de trois heures de travail personnel et de huit à neuf heures de sommeil quotidien (facturée 835€ par trimestre en 2018/2019).